

Rapport d'orientation budgétaire 2021

Présenté par Alexandre AVRIL, Maire.

Préambule :

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) s'impose aux communes et plus généralement aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le DOB est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de la Ville (analyse rétrospective). L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dit loi « NOTRe », a accentué l'information des conseillers municipaux.

Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le Maire et ses collaborateurs sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Il doit être transmis au Préfet du Département et au Président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre mais aussi faire l'objet d'une publication conformément au décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du ROB.

Le Débat d'Orientation Budgétaire doit permettre au Conseil Municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affectées dans le budget primitif voire au-delà pour certains programmes pluriannuels. Mais ce doit être aussi l'occasion d'informer les Conseillers Municipaux sur l'évolution financière de la Collectivité en tenant compte des projets communaux et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur nos capacités de financement.

Le Budget Primitif 2021 devra répondre au mieux aux préoccupations de la population, tout en intégrant le contexte économique national, les orientations définies par le Gouvernement dans le cadre du projet de loi de Finances pour 2021, ainsi que la situation financière locale.

La construction du budget 2021, premier budget du mandat, se fait dans le contexte très particulier de la crise sanitaire dont les effets, importants en 2020, continueront de se faire sentir en 2021. La Ville sera ainsi aux côtés de ses habitants et des acteurs économiques. Au-delà de cette crise qu'il nous faut traverser, le budget 2021 est construit avec les contraintes financières passées liées à des choix d'investissement impactant durablement les finances de la commune comme le contrat d'éclairage public qui ampute de plus de 150 000 € par an la capacité d'investir, à des choix financiers d'avoir opté pour des emprunts à risques et à une absence de stratégie lors de la réintégration du CRJS qui ne s'est pas accompagné d'un projet d'établissement et d'une recherche d'équilibre financier en dehors de la participation de la Commune.

Il s'agit donc d'un budget que l'on peut qualifier « de transition » qui permettra également de poser les bases de la stratégie financière du mandat avec trois fondamentaux :

- stabilité, voire baisse de la fiscalité locale,
- gestion rigoureuse des comptes,
- préservation et développement de la capacité de financement,

Ceci pour trois priorités : construire une ville plus attractive pour les entreprises et les nouveaux ménages, mieux dotée en matière de services pour favoriser la qualité de vie des Salbrisien(ne)s et plus écologique. La gestion saine et rigoureuse des finances de la Ville sera la priorité du mandat en matière de stratégie financière. Les orientations budgétaires 2021 qui vous sont présentées traduisent la volonté de mettre en œuvre le projet du mandat qui s'ouvre sans hypothéquer l'avenir et favoriser la qualité de vie des Salbrisien(ne)s dans une logique de développement durable.

Partie 1 – Le contexte économique et financier

1) Le contexte national

D'un point de vue local comme national, l'environnement financier des collectivités est fortement perturbé par la crise sanitaire COVID 19.

Dans son rapport sur les projections macroéconomiques de septembre 2020, la Banque de France anticipe un recul du PIB de 8,7 points en 2020 puis une reprise de 7,4 points en 2021 puis 3 points en 2022 permettant ainsi de retrouver le niveau de PIB de 2019. S'agissant de l'inflation, la Banque de France anticipe pour 2020 une progression de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) de 0,5 % puis 0,6 % en 2021. Ces prévisions ont été revues par le gouvernement au cours de la discussion budgétaire, en raison de la deuxième vague d'épidémie de Covid-19 et du deuxième confinement. Pour 2021, le texte table sur une prévision de croissance de +6%, un **déficit public à 8,5%** du PIB (après 11,3% en 2020) et une **dette publique à 122,4%** du PIB (après 119,8% en 2020).

2) Le contexte local

Les effets de la crise continueront de se faire sentir en 2021 La crise sanitaire continuera de produire ses effets en 2021 avec des pertes de recettes subies fortes comme la fermeture du CRJS et des dépenses supplémentaires d'accompagnement (protection des agents, autorisations spéciales d'absences...).

3) Projet de loi de finances 2021

Sur le volet national

Les mesures en faveur de la croissance verte

Pour la première fois, la loi de finances est présentée selon des critères environnementaux. Plusieurs milliards d'euros de dépenses vertes sont budgétés notamment pour la rénovation énergétique des bâtiments publics et privés (élargissement de la prime "MaPrimeRénov", crédit d'impôt pour les entreprises...), la décarbonisation de l'industrie ou le développement de l'hydrogène.

Une série de mesures intéressent les mobilités. Les barèmes du bonus écologique pour les véhicules électriques neufs sont abaissés en juillet 2021, puis en janvier 2022. La prime à la conversion évolue aux mêmes dates. Un nouveau crédit d'impôt pour l'installation de borne de recharge d'un véhicule électrique est créé par exemple

Sur amendement du Sénat, un crédit d'impôt destiné à encourager les entreprises agricoles à sortir du glyphosate sur 2021 et 2022 est mis en place.

Les mesures pour renforcer la compétitivité des entreprises

De nombreuses mesures soutiennent les entreprises. Les impôts de production (pesant sur la masse salariale, l'investissement, le capital productif notamment) sont réduits de 10 milliards d'euros à partir du 1^{er} janvier 2021, de façon pérenne. Cette baisse s'accompagne de l'obligation pour les entreprises de plus de 50 salariés de produire avant fin 2022 certains indicateurs en matière de transparence de leur démarche écologique, de parité et de gouvernance.

La baisse de l'impôt sur les sociétés est poursuivie, avec l'objectif de ramener le taux à 25% en 2022. Les TPE/PME et les entreprises de taille intermédiaire (ETI) bénéficient de mesures dédiées pour renforcer leurs fonds propres.

7 milliards d'euros de dépenses d'urgence sont mobilisés pour le fonds de solidarité pour les entreprises au moins jusqu'au mois de juin 2021.

Les mesures en faveur de l'emploi et de la cohésion sociale et territoriale

Afin de prévenir les licenciements économiques, 11 milliards d'euros sont consacrés au dispositif existant de chômage partiel et pour l'activité partielle de longue durée (APLD).

Dans le plan de relance, 4 milliards d'euros sont fléchés vers les jeunes et leur entrée dans la vie professionnelle (augmentation du nombre de formations qualifiantes, embauches en alternance soutenues...). Des crédits d'urgence sont aussi débloqués (garantie jeunes et bourses).

Pour les plus précaires, des financements sont prévus pour aider les associations de lutte contre la pauvreté. À l'initiative du Sénat, la disposition exceptionnelle adoptée dans la deuxième loi de finances rectificative du 25 avril 2020, qui porte à 1 000 euros la limite de versements retenus dans le cadre du dispositif Coluche, est prolongé d'un an.

Enfin, la baisse des impôts des ménages se poursuit : en 2021, les 20% des ménages les plus aisés vont voir leur taxe d'habitation diminuer d'un tiers. En 2023, la taxe d'habitation doit être supprimée pour tous les ménages.

Les autres mesures

Parmi les autres mesures introduites lors du débat parlementaire, figurent :

- la création d'un comité national de suivi du plan de relance auprès du Premier ministre ;
- l'exonération de la TVA sur les tests de dépistage du Covid-19 et sur les vaccins ;
- la suspension jusqu'au 16 février 2021 du jour de carence pour les agents publics arrêtés en raison du Covid-19, comme c'est déjà le cas pour les salariés du privé ;
- la prolongation jusqu'en 2022 du prêt à taux zéro (PTZ), qui favorise l'accession à la propriété d'une résidence principale pour les ménages les plus modestes ;
- la prolongation du dispositif Pinel, en faveur de l'investissement résidentiel locatif ;
- la prolongation jusqu'à fin 2021 du taux bonifié à 25% de la réduction d'impôt pour la souscription au capital des PME (IR-PME), appelé aussi "dispositif Madelin".

Sur le volet collectivités territoriales

Près de 2,3 milliards d'euros ont été votés pour aider les collectivités locales à compenser leurs pertes financières liées à la crise sanitaire : fonds de stabilité des départements renforcé, nouveaux crédits pour soutenir l'investissement des régions et clause de sauvegarde pour le bloc communal reconduite en 2021 à hauteur de 200 millions d'euros... Cette clause de sauvegarde, prolongée sur amendement des députés, a été mise en place par la troisième loi de finances rectificative du 30 juillet 2020.

La loi de finances 2021, retient les principes suivants :

- Maintien des concours financiers de l'État : l'enveloppe 2021 de la DGF est identique à celle de 2020 ;
- Reconduction du dispositif de compensation des pertes de recettes fiscales subies par le bloc communal en raison de la crise sanitaire et économique, créé dans le cadre de la loi de finances rectificative pour 2020 adoptée le 30 juillet 2020 ;
- Suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et réforme du financement des collectivités territoriales avec le transfert, à compter de 2021 de la taxe foncière départementale aux communes (disposition LF 2020).

Partie 2 – Les orientations budgétaires et les hypothèses de construction du budget 2021

Les trois priorités de l'action municipale définies pour le mandat sont :

- une ville plus attractive pour les entreprises et les nouveaux ménages,
- une ville mieux dotée en matière de services pour les Salbriens,
- une ville plus écologique,
- avec 0 % d'impôts supplémentaires, voire une baisse de la fiscalité locale.

Dans ce contexte, le budget 2021 de la Ville de Salbris sera élaboré sur la base d'hypothèses réalistes de recettes et poursuivra un objectif de maîtrise des dépenses de fonctionnement pour maintenir l'autofinancement et continuer d'investir tout en maîtrisant la dette.

1) Les grandes orientations en matière de fonctionnement (budget principal)

1.1) Les recettes de fonctionnement stables

En 2021, Les recettes de fonctionnement seront de nouveau impactées par la crise sanitaire. Ces baisses de recettes sont principalement liées aux pertes de produits des services (cantines...). Les effets de la crise viennent ainsi atténuer la croissance naturelle des recettes fiscales et de dotations.

Fonctionnement

RECETTES

Comptes	Libellé	BP 2019	BP 2020	BP 2021	
Opérations Réelles	002	Résultat reporté	375 418,94	609 330,53	326 311,05
	013	Produits de gestion	68 000,00	10 000,00	15 000,00
	70	Ventes produits	327 630,00	493 540,00	465 700,00
	73	Impôts & taxes	871 491,00	934 091,00	932 091,00
	7311	Contributions directes	3 250 000,00	3 392 000,00	3 392 000,00
	74	Dotations subventions & provisions	1 400 000,00	1 455 500,00	1 430 580,00
	75	Autres produits gestions	15 000,00	20 000,00	10 000,00
		Reversement budget annexe	63 145,00	63 145,00	
77	Produits exceptionnels	10 000,00	5 000,00	10 000,00	
		6 380 684,94	6 982 606,53	6 581 682,05	

A1) La fiscalité directe locale

A-1-1) Le produit des contributions directes :

Conformément aux engagements pris, les taux de fiscalité directe locale demeureront inchangés en 2021.

L'évolution du produit fiscal 2021 résultera de la seule évolution nominale et physique des bases. Il est à noter qu'à compter de 2021, dans le cadre de la réforme fiscale conduisant à la suppression progressive de la taxe d'habitation, la taxe d'habitation sur les résidences principales de 80 % des contribuables ne sera plus perçue par les communes et les EPCI à fiscalité propre. Un nouveau schéma de financement des collectivités locales entrera en vigueur. Chaque catégorie de collectivités territoriales et les EPCI à fiscalité propre seront intégralement compensés de la suppression de cette recette fiscale, dans les conditions prévues à l'article 16 de la loi de finances pour 2020.

Ainsi la Commune de Salbris se verra attribuer une partie de la taxe foncière sur le foncier bâti perçue par le Département. Le taux de référence de taxe foncière sur le foncier bâti pour 2021 sera ainsi égal à la somme du taux communal et du taux départemental de TFPB de 2020 ajusté, le cas échéant d'un coefficient correcteur assurant la neutralité pour les contribuables. Les modalités précises ainsi que le niveau du taux de référence ne sont à ce jour pas connus de manière certaine. Les taux d'imposition affichés dans le présent rapport sont ainsi susceptibles d'évoluer facelement, sachant que ces évolutions sont neutres pour les contribuables.

L'évolution attendue de bases fiscales (correspondant essentiellement aux valeurs locatives) sera stable depuis 2020, les taux des impôts locaux seront reconduits à l'identique en 2021. L'évolution du produit fiscal sera donc limitée à la seule progression des bases d'imposition, anticipée pour 2021 à 1.2% répartis entre :

- La revalorisation nominale des bases, fixée par l'État dans le cadre de la loi de finances, s'applique chaque année aux bases d'imposition locales. A ce stade, l'évolution nominale des bases est anticipée à +1.2 %, taux, retenu à titre provisoire et qui pourra évoluer, à la hausse ou à la baisse, en fonction de l'évolution du taux retenu par la loi de finances non votée à ce jour.
- L'évolution physique des bases correspond à l'accroissement prévisionnel des bases taxables lié aux adjonctions ou modifications de constructions. Le budget 2021 est élaboré avec une hypothèse de croissance physique des bases de + 1.2% pour la taxe d'habitation et +0.9% le foncier bâti. Il est rappelé que les bases de taxe d'habitation sont égales à la moitié des bases de foncier bâti du logement considéré.

La municipalité a décidé de maintenir les taux de fiscalité directe locale en 2021.

- En matière de taxe d'habitation : le taux de 24.65% est inchangé depuis 2012 et il est proposé de le maintenir à ce niveau pour 2021.
- En matière de taxe foncière : le taux 28.43% est inchangé depuis 2012 et il est proposé de le maintenir à ce niveau pour 2021. Le taux de Taxe Foncière de la Ville de Salbris se situe historiquement au-dessus du taux moyen de la strate. L'ambition sera de le réduire avant la fin de la mandature pour permettre d'améliorer l'attractivité du territoire.

Évolution du produit de taxe d'habitation

Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2014-2020 %
Base THRP	6 254 822 €	6 480 778 €	6 231 587 €	6 200 780 €	6 189 780 €	6 220 664 €	6 237 153 €	-0,28%
Taux THRP	24,65%	24,65%	24,65%	24,65%	24,65%	24,65%	24,65%	-
Produit TH RP	1 541 814 €	1 597 512 €	1 536 086 €	1 528 492 €	1 525 781 €	1 533 394 €	1 537 458 €	-0,28%
Base THRS	0 €	0 €	0 €	33 490 €	83 629 €	104 951 €	186 617 €	0,00%
Taux THRS	0,00%	0,00%	0,00%	24,65%	24,65%	24,65%	24,65%	-
Produit TH RS	0 €	0 €	0 €	8 255 €	20 615 €	25 870 €	46 001 €	0,00%
Produit TH	1 541 814 €	1 597 512 €	1 536 086 €	1 536 748 €	1 546 395 €	1 559 264 €	1 583 459 €	2,70%

Évolution du produit de taxe sur le foncier bâti

Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2014-2020 %
Base FB	5 770 014 €	5 794 718 €	5 859 945 €	5 843 691 €	5 913 542 €	6 045 613 €	6 143 797 €	6,48%
Taux FB	28,43%	28,43%	28,43%	28,43%	28,43%	28,43%	28,43%	-
Produit FB	1 640 415 €	1 647 438 €	1 665 982 €	1 661 361 €	1 681 220 €	1 718 768 €	1 746 681 €	6,48%

Évolution du produit de taxe sur le foncier non-bâti

Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2014-2020 %
Base FNB	52 329 €	52 888 €	53 053 €	52 946 €	53 163 €	52 932 €	53 767 €	2,75%
Taux FNB	119,98%	119,98%	119,98%	119,98%	119,98%	119,98%	119,98%	-
Produit TFNB	62 784 €	63 455 €	63 653 €	63 525 €	63 785 €	63 508 €	64 510 €	2,75%

Évolution de la fiscalité de la commune

Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2014-2020 %
Produit TH	1 652 080 €	1 663 898 €	1 564 157 €	1 536 748 €	1 546 396 €	1 559 264 €	1 583 459 €	-4,15%
Produit FB	1 640 415 €	1 647 438 €	1 665 982 €	1 661 433 €	1 680 220 €	1 718 096 €	1 746 129 €	6,44%
Produit FNB	62 784 €	63 455 €	63 653 €	63 525 €	63 785 €	63 508 €	64 510 €	2,75%
Rôles supplémentaires	3 682 €	2 704 €	4 338,55 €	2 357 €	7 233 €	11 524 €	4 634 €	
Dégrèvement taxe logements vacants	6 971 €	6 524 €						
Produit fiscal	3 351 990 €	3 370 971 €	3 298 130,54 €	3 264 063 €	3 297 634 €	3 352 392 €	3 398 732 €	1,39%

Évolution du produit de taxe d'habitation

Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2014-2020 %
Base Prévisionnelle THRP	6 790 000 €	6 767 000 €	6 830 000 €	6 379 000 €	6 310 000 €	6 430 000 €	6 392 000 €	-5,86%
Taux THRP	24,65%	24,65%	24,65%	24,65%	24,65%	24,65%	24,65%	-
Produit TH RP	1 673 735 €	1 668 066 €	1 683 595 €	1 572 424 €	1 555 415 €	1 584 995 €	1 575 628 €	-5,86%
Base réelle THRS	6 254 822 €	6 480 778 €	6 231 587 €	6 200 780 €	6 189 780 €	6 220 664 €	6 237 153 €	-0,28%
Taux THRS	24,65%	24,65%	24,65%	24,65%	24,65%	24,65%	24,65%	-
Produit TH RS	1 541 814 €	1 597 512 €	1 536 086 €	1 528 492 €	1 525 781 €	1 533 394 €	1 537 458 €	-0,28%
Différence Produit TH	-131 921 €	-70 554 €	-147 509 €	-43 931 €	-29 634 €	-51 601 €	-38 170 €	-71,07%

Évolution du produit de taxe sur le foncier bâti

Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2014-2020 %
Base prévisionnelle FB	5 769 000 €	5 789 000 €	5 844 000 €	5 882 000 €	5 924 000 €	6 035 000 €	6 138 000 €	6,40%
Taux FB	28,43%	28,43%	28,43%	28,43%	28,43%	28,43%	28,43%	-
Produit FB	1 640 127 €	1 645 813 €	1 661 449 €	1 672 253 €	1 684 193 €	1 715 751 €	1 745 033 €	6,40%
Base réelle FB	5 770 014 €	5 794 718 €	5 859 945 €	5 843 691 €	5 913 543 €	6 045 613 €	6 143 797 €	6,48%
Taux FB	28,43%	28,43%	28,43%	28,43%	28,43%	28,43%	28,43%	-
Produit FB	1 640 415 €	1 647 438 €	1 665 982 €	1 661 361 €	1 681 220 €	1 718 768 €	1 746 681 €	6,48%
Différence Produit FB	288 €	1 626 €	4 533 €	-10 891 €	-2 973 €	3 017 €	1 648 €	471,70%

Évolution du produit de taxe sur le foncier non-bâti

Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2014-2020 %
Base prévisionnelle FNB	52 300 €	52 800 €	53 000 €	52 900 €	53 300 €	52 900 €	53 700 €	2,68%
Taux FNB	119,98%	119,98%	119,98%	119,98%	119,98%	119,98%	119,98%	-
Produit TFNB	62 750 €	63 349 €	63 589 €	63 469 €	63 949 €	63 469 €	64 429 €	2,68%
Base réelle FNB	52 329 €	52 888 €	53 053 €	52 946 €	53 163 €	52 932 €	53 767 €	2,75%
Taux FNB	119,98%	119,98%	119,98%	119,98%	119,98%	119,98%	119,98%	-
Produit TH FNB	62 784 €	63 455 €	63 653 €	63 525 €	63 785 €	63 508 €	64 510 €	2,75%
Différence Produit FNB	35 €	106 €	64 €	55 €	-164 €	38 €	80 €	131,03%

Évolution de la fiscalité de la commune

Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2014-2020 %
Produit TH	1 652 080 €	1 663 898 €	1 564 157 €	1 536 748 €	1 546 396 €	1 559 264 €	1 583 459 €	-4,15%
Produit FB	1 640 127 €	1 645 813 €	1 665 982 €	1 661 433 €	1 680 220 €	1 718 096 €	1 746 129 €	6,46%
Produit FNB	62 750 €	63 349 €	63 589 €	63 525 €	63 949 €	63 469 €	64 429 €	2,68%
Rôles supplémentaires	3 682 €	2 704 €	4 338,55 €	2 357 €	7 233 €	11 524 €	4 634 €	
Dégrèvement taxe logements vacants	6 971 €	6 524 €						
Produit fiscal	3 351 667 €	3 369 240 €	3 298 066,95 €	1 683 384 €	3 297 798 €	1 741 488 €	3 398 651 €	1,40%

Sur ces hypothèses, le produit fiscal attendu en 2021 est estimé à **3 395 723€** :

- Taxe d'habitation : 1 561 119 € ;
- Taxe foncier bâti : 1 760 265 € ;
- Taxe foncier non bâti : 65 041 €.

Les compensations fiscales sont proposées en stabilité par rapport au montant notifié en 2020, pour s'établir à 191 046 €. Sur la période de 2014 à 2020, les compensations fiscales ont augmenté de 43 %, soit une augmentation moyenne de 6% par an. En 2021, les compensations fiscales comprendront, une compensation sur le foncier bâti de 2 000 € et une compensation sur la taxe d'habitation de 190 000 €.

ALLOCATIONS COMPENSATRICES DE 2014 A 2020

<i>Allocations compensatrices</i>	2014	2015	2016	2017	2 018	2019	2020
Taxe habitation	124 715	145 038	111 327	157 839	165 895	175 387	189 094
Taxe Foncière Bâti/non bâti	8 869	14 806	13 387	9 545	8 685	2 020	1 952
Total allocations	133 584	159 844	124 714	167 384	174 580	177 407	191 046
Evolution en pourcentage		19,66	-21,98	34,21	4,30	1,62	7,69

Au global, le produit fiscal élargi (impôts, compensations, rôles supplémentaires) est attendu en évolution par rapport au produit notifié 2020 (3 590 700 €, +1 %).

A2) Les dotations de l'État (Dotation Forfaitaire et Dotation de Solidarité Rurale)

La dotation globale de fonctionnement attendue en légère diminution pour 2021 Depuis 2011, avec une accélération notable à partir de 2014, la contribution au redressement des comptes publics et le désengagement de l'État au travers de la dotation globale de fonctionnement a représenté une baisse très importante de recettes pour la Ville.

Par rapport à 2014, la Ville de Salbris enregistre une perte de recette annuelle d'environ 190 000 €.

Évolution des dotations de la commune

Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2014-2020 %
DGF	915 321 €	781 136 €	635 358 €	559 240 €	556 008 €	551 727 €	536 978 €	-41,33%
Dot solidarité rurale	412 308 €	460 489 €	492 678 €	568 914 €	590 767 €	610 578 €	624 013 €	51,35%
Dot nationale de péréquation	117 348 €	113 176 €	104 199 €	109 721 €	104 916 €	106 626 €	95 963 €	-18,22%
Produit fiscal	1 444 977 €	1 354 801 €	1 232 235 €	1 237 875 €	1 251 691 €	1 268 931 €	1 256 954 €	-13,01%

Par prudence, la DGF 2021 est anticipée en diminution de 29 000 €. Ainsi, au budget 2021, la dotation globale de fonctionnement est attendue à 1 227 000 € :

- Dotation forfaitaire : 519 000€ ;
- Dotation de Solidarité rurale : 622 000 € ;
- Dotation Nationale de péréquation : 86 000 €.

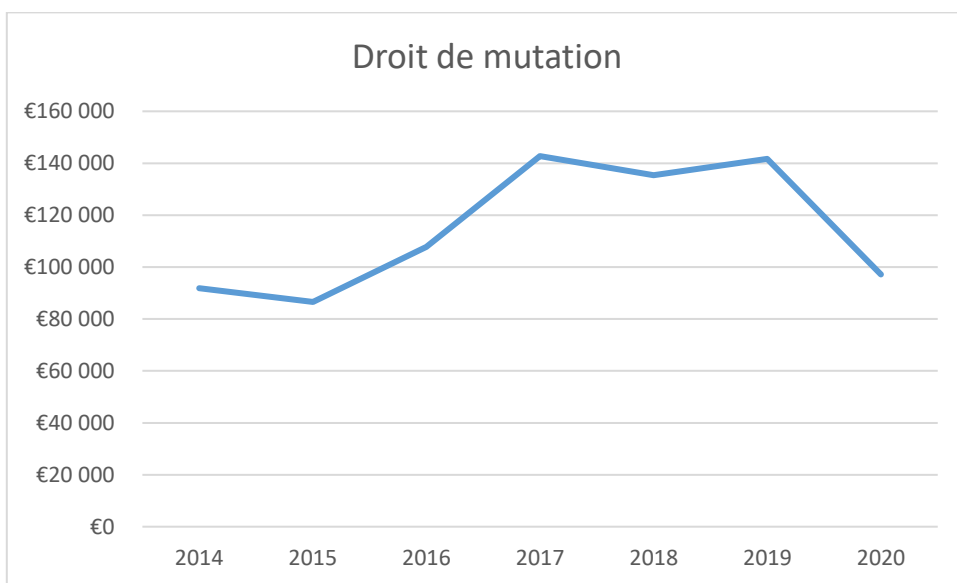
A3) Les dotations communautaires

Pour 2021, le montant de l'attribution de compensation reçue en fonctionnement s'établit à 692 091 €.

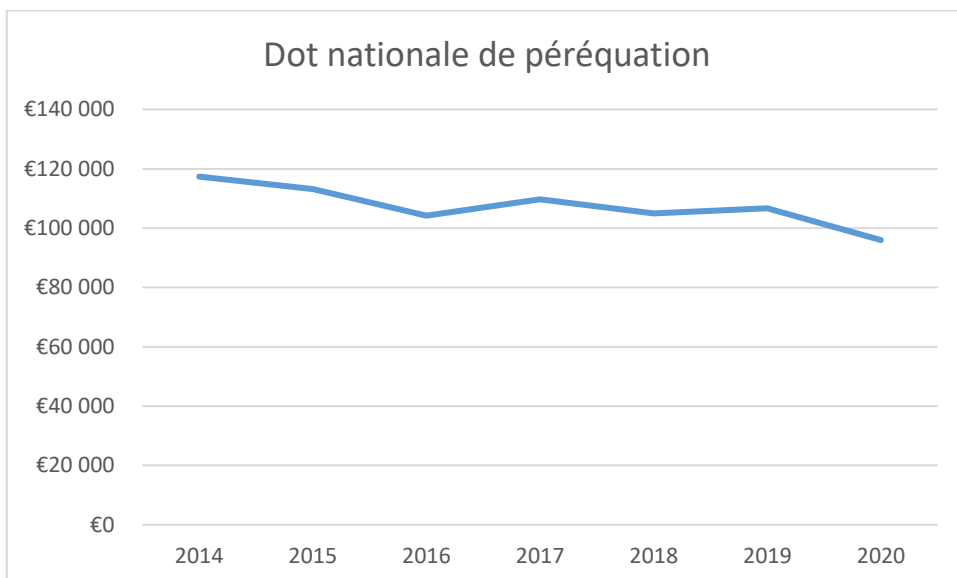
A4) Les autres recettes

A4-1) Les droits de mutation

Cette recette était relativement dynamique depuis 2014. Elle connaît une forte baisse en 2020 conséquence de la crise sanitaire.



A4-2) le fonds de péréquation de la commune



A4-3) Les autres recettes de fonctionnement

A périmètre constant, les autres recettes de fonctionnement sont attendues en baisse par rapport au budget primitif 2020. Cette diminution s'explique principalement par le contexte actuel de la crise sanitaire avec notamment la fermeture du CRJS.

Les recettes issues des tarifs et redevances sont proposées, sauf exception, avec une revalorisation de 1 %.

Le respect des engagements pris en matière de stabilité des taux des impôts locaux et les marges réduites sur les autres recettes conduisent à poursuivre l'effort de maîtrise des dépenses de fonctionnement afin de ne pas impacter trop fortement la capacité d'autofinancement de la Ville.

A5) les recettes d'investissement

A5-1) Les recettes définitives d'investissement

La stratégie de financement des investissements intègre la recherche permanente de cofinancement permettant de dégager un effet de levier optimal.

A5-2) Le Fonds de Compensation de la TVA

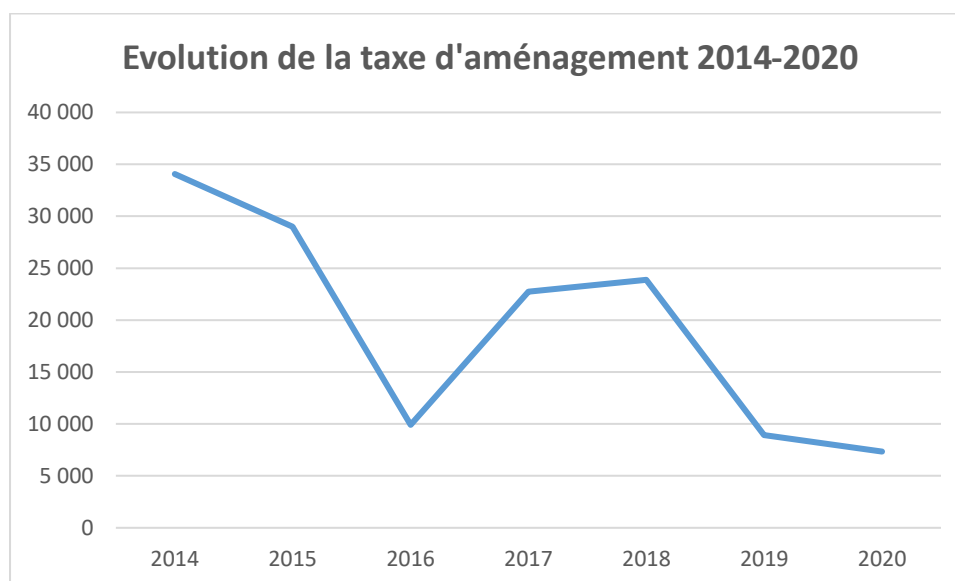
Pour 2020, la recette attendue au titre du F.C.T.V.A. est calculée sur la base des dépenses d'équipement de l'exercice 2019, le produit est évalué à environ 100 M€ correspondant aux investissements réalisés en 2020.

A5-3) Les subventions d'équipement attendues

Les subventions d'équipement obtenues sont le résultat de partenariats renforcés et de la recherche assidue de sources pérennes de financement. Elles sont attendue à hauteur de 28 200€

A5-4) La taxe d'aménagement

Pour 2021, la recette de Taxe d'aménagement est estimée à 10 000€ et repose sur les permis de construire attribués sur 2019 et 2020.



A5-4) Les cessions d'actifs

La Ville de Salbris possède de nombreux équipements mis à disposition des habitants, dont les obligations d'entretien, de gardiennage et de mise aux normes génèrent chaque année des coûts de fonctionnement significatifs. Dans ce contexte, un plan de cession des immeubles va être progressivement élaboré.

B) Des dépenses de fonctionnement maîtrisées mais impactées fortement par la crise COVID

Les engagements pris envers les Salbrisien(ne)s d'investir pour l'avenir de la Ville et son attractivité et d'offrir un service public de qualité, en maîtrisant la dette et en maintenant à l'identique les taux d'imposition (avec une baisse à terme), nécessitent de poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement. L'objectif de la maîtrise du fonctionnement, à périmètre constant passe par l'optimisation des moyens dans l'organisation du travail et des missions de service public.

Pour 2021, les dépenses réelles de fonctionnement progresseront globalement de 2.90%.

A périmètre constant, (hors couverture des coûts liés à la fermeture du CRJS les dépenses liées à la Covid-19), les dépenses de fonctionnement seront en baisse par rapport au budget primitif 2020 d'environ 40 000€. Pour autant la fermeture depuis plus d'un an du CRJS a engendré une dépense en fonctionnement estimée en 2020 à 340 000 € impactant fortement le résultat 2020 auquel s'ajoute à ce stade une dépense supplémentaire estimée à 350 000€. Si la crise sanitaire peut justifier cet impact conjoncturel, il ne peut justifier le problème structurel sur cet équipement qui depuis plus de 10 ans voit son activité diminuée du fait d'une absence de stratégie publique municipale pour lui permettre d'être un outil attractif du territoire et une charge neutre pour la commune. De plus l'absence de finalisation des transferts à la Communauté de communes fait que la ville se doit de porter des dépenses du développement économique par exemple.

Fonctionnement

DEPENSES

Comptes	Libellé	BP 2019	BP 2020	BP 2021	
Opérations Réelles	011	Charges de gestion	1 300 000,00	1 375 000,00	1 380 000,00
	012	Charges de personnel	3 150 000,00	3 150 000,00	3 260 000,00
	65	Autres charges de gestions	669 021,00	694 251,00	719 060,00
	657363	Déficit budgets annexes en charge /commune	168 281,00	255 401,00	475 700,00
	66	Charges d'intérêts	170 000,00	165 000,00	150 000,00
	67	Charges Exceptionnelles	3 560,00	3 550,00	3 390,00

	014	Atténuations produits (FPIC)	80 000,00	123 521,00	135 000,00
d'Ordre Opération	042	Amortissements	100 000,00	100 000,00	205 000,00
	TOTAL		5 640 862,00	5 866 723,00	6 328 150,00
	023	Autofinancement	739 822,94	1 115 883,53	253 532,05
			6 380 684,94	6 982 606,53	6 581 682,05
			2019	2020	2021
	657363	Déficit budgets annexes	168 281,00	255 401,00	475 700,00
		Développement	95 155,00	96 200,00	100 000,00
		crjs	54 597,00	131 600,00	348 300,00
		Repas à domicile	6 784,00	7 850,00	0,00
		Gendarmerie	11 745,00	19 751,00	27 400,00

B-1) Les charges de personnel

La collectivité entend stabiliser la masse salariale à son niveau 2020 en 2021 corrigé de l'effet GVT après une augmentation de 7% sur la période 2014-2019. L'absence de stratégie RH sur la précédente mandature mais aussi d'anticipation de l'effet ciseaux annoncé à de nombreuses reprises par la cour des comptes lors de rapports sur la gestion des collectivités territoriales obligera à devoir engager des réorganisations en vue d'améliorer l'efficacité des services.

Compte-tenu de la contrainte durable des réformes statutaires, cet objectif exigera une vigilance accrue dans le pilotage de la masse salariale, les stratégies de remplacements sur postes vacants, la gestion des heures supplémentaires et les remplacements temporaires. La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC), la formation seront également renforcées en lien avec l'ensemble des directions. La Ville visera aussi à renforcer l'égalité professionnelle.

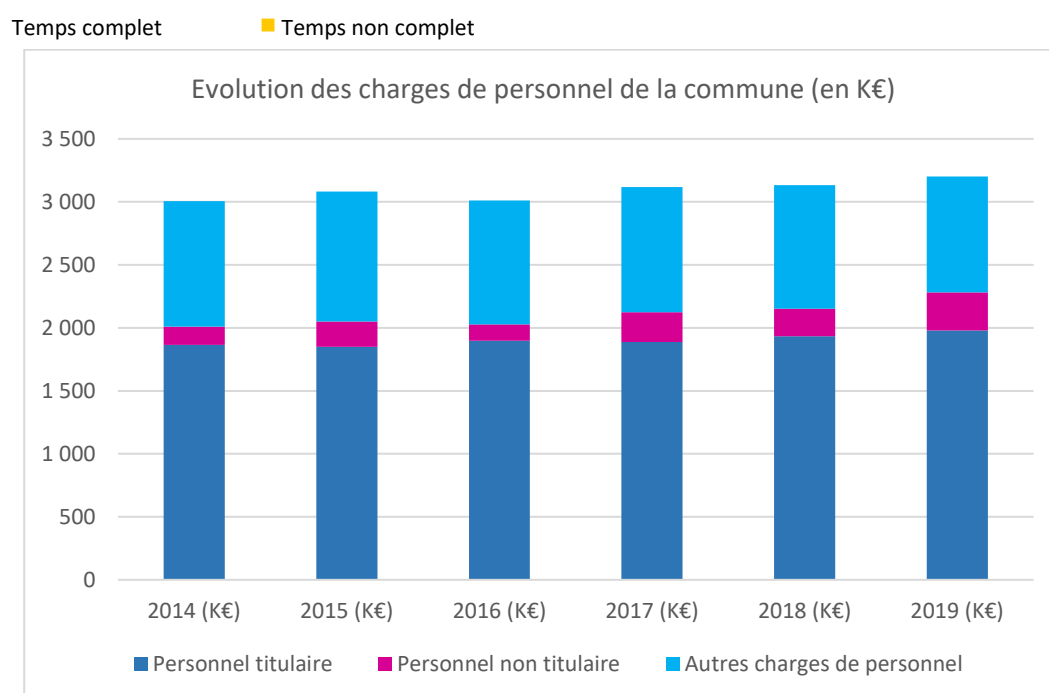
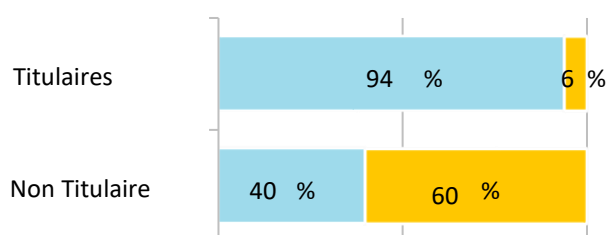
Il est à noter que la ville sera impactée de fait par la loi de transformation de la fonction publique notamment sur l'instauration d'une prime de précarité pour les agents contractuels dont le contrat est inférieur ou égal à un an à l'exception des contrats saisonniers

Au 31 décembre 2020, les effectifs de la collectivité se répartissaient de la façon suivante :

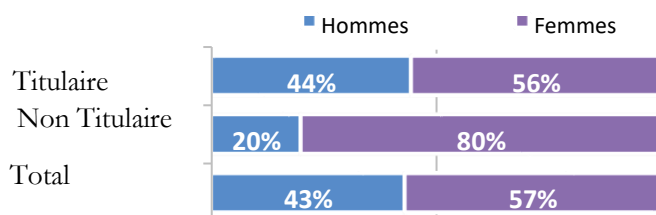
Agents permanents titulaires	75
Agents permanents contractuels	10
Agents non permanents	4
Total agents opérationnels	89
Agents non opérationnels payés	1

Conformément au décret du 24 juin 2016 et s'agissant plus précisément des informations relatives à la rémunération brute (hors charges patronales), les principaux éléments s'élèvent aux montants suivants (données 2020) :

- Traitement de base : 1 774 261 €
- Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI) : 19 825 €
- Régime Indemnitaire (RI) : 122 364 €
- Avantages en nature : 0 €
- Heures supplémentaires : 25 608 €
- Prime de fin d'année : 66 383 €
- Prime Covid en 2020 : 17 500 €



Administrative	25%	60%	27%
Technique	54%	40%	53%
Culturelle	4%		3%
Sportive	5%		5%
Médico-sociale	9%		8%
Police	2%		2%
Incendie			
Animation	1%		1%



B-2) La contribution au Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales

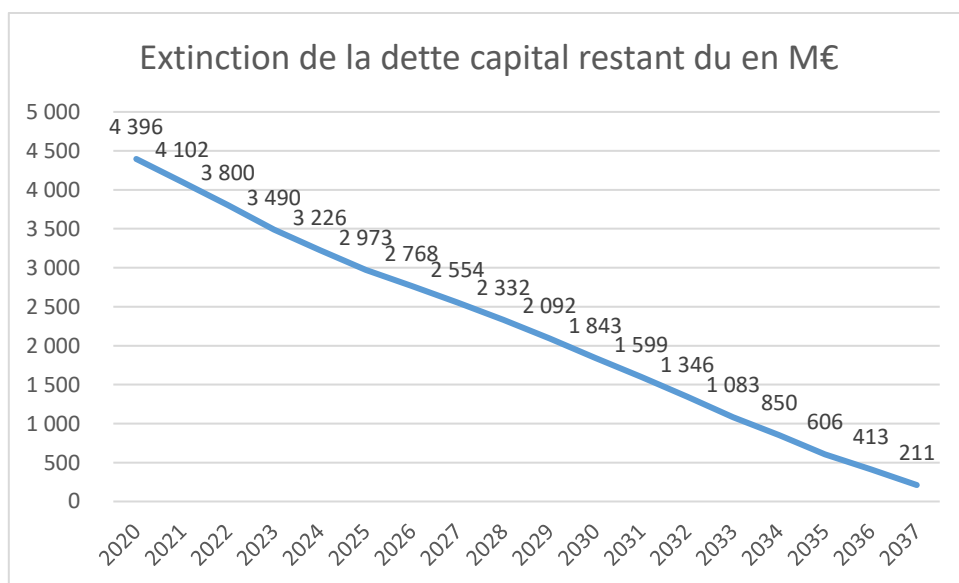
Evolution du FPIC de la Collectivité (en €)

Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Contribution FPIC	71 253 €	63 961,83 €	68 542 €	76 975 €	79 898 €	90 264 €	108 218 €	114 912 €
Attribution FPIC	71 253 €	91 867,00 €	80 838 €	74668	61289	43 137 €	21 194 €	0 €
Solde FPIC	0 €	27 905,17 €	12 296 €	-2 307 €	-18 609 €	-47 127 €	-87 024 €	-114 912 €

A) La charge de la dette

La stratégie de gestion de dette mise en œuvre depuis plusieurs années permet à la Mairie de Salbris de retrouver un poste de frais financiers limité 2.27% de ses dépenses de fonctionnement.

Le capital restant dû s'élevait à 6 832 M€ en 2013 contre 4 396 M€ en 2020. La commune a fait le choix de stabiliser l'encours de sa dette sur la période 2013-2020.



La dette est répartie de la manière suivante : 14.55% sur un taux fixe et de 85.45% taux variables La durée de vie résiduelle est de 18 ans et 2 mois et sa durée de vie moyenne est de 10 ans et 3 mois.

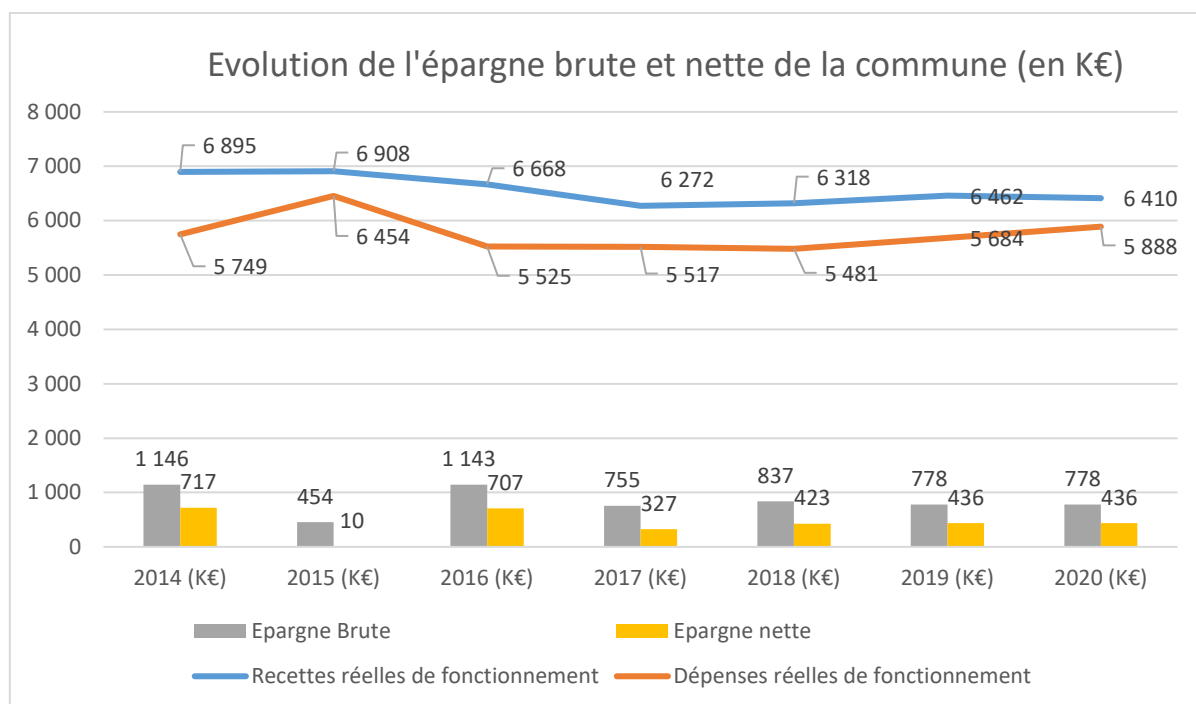
La matrice des risques, définie dans le cadre de la charte de bonne conduite « charte GISSLER » classe les emprunts proposés par les établissements financiers aux collectivités locales selon deux dimensions : le « risque d'indice » coté de 1 (risque minimum) à 5 (risque maximum) et le « risque de structure » coté de A (risque minimum) à E (risque maximum). Les produits dont les indices ou les structures ne rentrent pas dans ce cadre (notamment les produits indexés sur les cours de change) sont hors charte (cotations supérieures à E et/ou à 5). Au 31 décembre 2020, la dette de la Ville présente deux emprunts hors charte.

TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS au 31/12/2020

Structure		(1) Indices zone euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	5					
	% de l'encours	11,34%					
	Montant en euros	464 165 €					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	1					
	% de l'encours	4,44%					
	Montant en euros	181 694 €					
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits			1	1		
	% de l'encours			37,51%	46,71%		
	Montant en euros			1 535 178 €	1 911 785 €		
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

D) L'Épargne Brute et l'Épargne Nette (CAF hors cessions)

L'évolution de l'épargne brute et de l'épargne nette sur la période 2014 - 2020 :



Au regard des comptes administratifs respectifs sur la période 2014-2020, la trajectoire financière reste très fragile dans un contexte de plus en plus contraint et une crise sanitaire qui impacte fortement les capacités de la commune. L'autofinancement dégagé permet certes toujours de faire face au remboursement du capital d'emprunt mais limite fortement la capacité d'entreprendre des projets d'investissement pourtant essentiel.

E) Résultats des budgets annexes

E1) Budget annexe Portage de repas à domicile

Fonctionnement

DEPENSES

RECETTES

Comptes	Libellé	Prévisions 2020	Réalisé 2020	Comptes	Libellé	Prévisions 2020	Réalisé 2020
6063	Fourniture entretien petit équipement		42,30	706	Prestations de services	75 000,00	94 779,71
6067	Fournitures non stockées	44 998,00	39 180,31				
6064	Fournitures administratives	200,00	250,71	74	Subventions communes	7 850,00	0,00
6066	Carburant	900,00	273,09				
6068	Autres matériels et fournitures	5 000,00	5 096,17	758	Produits divers gestion courante	400,00	614,23
6135	Locations mobilières		330,00				
61551	Entretien matériel roulant	1 000,00	108,00				
6161	Assurances	200,00	183,77				
6262	Frais téléphonie	200,00					
6218	Autres personnels extérieurs	30 000,00	29 934,11				
6541	Pertes sur créances	2,00	1,75				
6811	Amortissement	750,00	371,13				
023	Autofinancement						
TOTAL		83 250,00	75 771,34			83 250,00	95 393,94

Résultat

19 622,60

Investissement

2188	Autres biens	785,50		001	Résultat reporté	35,80	35,80
				28188	Amortissement	750,00	371,13
	Non affecté			021	Autofinancement		
	TOTAL	785,50				785,80	406,93

Résultat

406,93

E2) Budget annexe Infrastructure

Fonctionnement

DEPENSES

RECETTES

Comptes	Libellé	Prévisions 2020	Réalisé 2020	Comptes	Libellé	Prévisions 2020	Réalisé 2020
6611	Intérêts	800,00	661,37	0002	Résultat reporté		
6811	Amortissements	1 270,00	1 268,49	758	Redevances	1 100,00	1 085,73
				7474	Participation budget principal	2 550,00	2 424,08
023	Autofinancement	1 580,00					
TOTAL		3 650,00	1 929,86			3 650,00	3 509,81

Résultat

1 579,95

Investissement

001	Résultat reporté	1 579,95	1 579,95	1068	Autres réserves	1 579,95	1579,95
1641	Capital	2 850,00	2 848,44	28153	Amortissement	1 270,00	1 268,49
				021	Autofinancement	1 580,00	
TOTAL		4 429,95	4 428,39			4 429,95	2 848,44

Résultat

-1 579,95

E3) Budget annexe gendarmerie

Fonctionnement

DEPENSES

RECETTES

Comptes	Libellé	Prévisions 2020	Réalisé 2020	Comptes	Libellé	Prévisions 2020	Réalisé 2020
011	Charges à caractère général	24 500,00	20 876,20				
6032	Fournitures petits équipements			70878	Remboursement frais	2 800,00	2 746,00
615221	Entretien bâtiments	2 000,00	1 451,20				
615232	Entretien réseaux	2 000,00					
61558	Entretien autres biens mobiliers	1 000,00					
6156	Maintenance			752	Loyer	165 200,00	165 189,16
6168	Assurances	2 000,00	1 932,00				
63512	Taxe foncière	17 500,00	16 178,00	7474	Participation budget ville	19 751,00	19 552,00
63513	Autres impôts		1 315,00				
66111	Intérêts	111 000,00	110 732,84				
023	Autofinancement	52 251,00					
TOTAL		187 751,00	131 609,04			187 751,00	187 487,16

Résultat

55 878,12

Investissement

0001	Résultat reporté	49 714,08	49 714,08	1068	Excédent Fonctionnement	46 663,8	46 663,81
16	Emprunt	52 900,00	52 827,39	238	Avances versées/immob	8 050,00	
2313	Travaux	8 050,00		238	Avances versées/immob	3 700,00	
				021	Autofinancement	52 251,00	
	TOTAL	110 664,08	102 541,47			110 664,81	46 663,81

Ecritures d'ordre

Résultat

-55 877,66

E4) Budget annexe Régie des transports

Fonctionnement

DEPENSES

RECETTES

Comptes	Libellé	Prévisions 2020	Réalisé 2020	Comptes	Libellé	Prévisions 2020	Réalisé 2020
011	Charges générales	15 800,00	7 168,48				
6066	Carburant	4 000,00	2 130,50	706	Transports scolaire famille	4 900,00	3 376,00
6135	Locations mobilières	10 000,00	3 771,56				
6155	Entretien réparation véhicules	500,00					
6168	Assurances	1 300,00	1 266,42	7474	Participation Commune	28 251,00	21 013,47
6251	Transports						
012	Charges de personnels	12 000,00	11 870,43				
6218	Autres personnels	12 000,00	11 870,43				
6811	Dotation amortissement	5 351,00	5 350,56				
023	Autofinancement						
TOTAL		33 151,00	24 389,47			33 151,00	24 389,47

Résultat

0,00

Investissement

2188	Autres matériels	15 000,00		001	Résultat reporté	41 475,31	41 475,31
2131	Travaux	15 000,00	586,91	2813	Amortissement bat	5 351,00	5 350,56
				021	Autofinancement		
	TOTAL	30 000,00	586,91			46 826,31	46 825,87

Résultat

46 238,96

E5) Budget annexe Logement social

Fonctionnement

DEPENSES

RECETTES

Comptes	Libellé	Prévisions 2020	Réalisé 2020	Comptes	Libellé	Prévisions 2020	Réalisé 2020
011	Charges à caractère général	8 491,00	521,20	75	Autres produits	4 100,00	4 171,70
615228	Entretien bâtiment	7 891,00		752	Loyers	4 100,00	4 171,70
616	Assurances	100,00	55,20				
63512	Taxe foncière	500,00	466,00	002	Résultat reporté	8 840,66	8 840,66
66	Charges financières	400,00	329,95				
6611	Charges intérêts	400,00	329,95				
023	Autofinancement	1 809,00					
TOTAL		10 700,00	851,15			12 940,66	13 012,36

Résultat

12 161,21

Investissement

1641	Emprunt	1 809,00	1 808,46	1068	Excédent Fonctionnement	1 816,80	1 816,80
001	Résultat reporté	1 816,80	1 816,80				
	non affecté			021	Autofinancement	1 809,00	
	TOTAL	3 625,80	3 625,26			3 625,80	1 816,80

Résultat

-1 808,46

E6) Budget annexe Lotissement d'habitation

Fonctionnement

DEPENSES

RECETTES

Comptes	Libellé	Prévisions 2020	réalisé 2020	Comptes	Libellé	Prévisions 2020	Réalisé 2020
				002	Résultat reporté	3,17	3,17
6015	Aménagement terrains	2 700,00	2 616,00	7015	Vente de terrains Rte Pierrefitte	87 501,00	29 166,67
				7588	Autres produits		315,13
71355	Variation stock suite ventes Rte Pierrefitte	87 501,00	29 166,67	71355	Stock fin exercice Rte Pierrefitte	8 104,30	8 030,30
71355	Stock Initial Rte de pierrefitte	5 404,30	5 404,30				
023	Autofinancement						
TOTAL		95 605,30	37 186,97			95 608,47	37 515,27

Résultat

328,30

Investissement

				001	Résultat Reporté	408 333,85	408 333,85
35551	Stock fin exercice Rte Pierrefitte	8 104,30	8 030,30				
				3555	Variation stock suite ventes Rte Pierrefitte	87 501,00	29 166,67
				3555	Stock Initial Rte de Pierrefitte	5 404,30	5 404,30
				021	Autofinancement		
TOTAL		8 104,30	8 030,30			501 239,15	442 904,82

Résultat

434 874,52

E7) Budget annexe Service des eaux

Fonctionnement

DEPENSES

RECETTES

Comptes	Libellé	Prévisions 2020	Réalisé 2020	RAR 2020	Comptes	Libellé	Prévisions 2020	Réalisé 2020
011	Charges générales	21 650,00	5 921,36					
6152	Entretien réparation	15 000,00			002	Résultat reporté	865 021,36	865 021,36
61523	Entretien réparation	5 000,00	4 585,36					
6156	Maintenance	300,00			70611	Ventes aux abonnés	155 000,00	247 801,63
616	Assurances	750,00	736,00					
6358	Autres droits	600,00	600,00					
6218	Autres personnels extérieurs	5 000,00	4 996,63					
6611	Intérêts Emprunts	8 000,00	7 704,24					
6811	Amortissement	54 560,00	51 779,85					
023	Autofinancement	930 811,30						
TOTAL		1 020 021,30	70 402,08				1 020 021,36	1 112 822,99

Résultat

1 042 420,91

Investissement

1641	Emprunts	14 100,00	14 107,36		0001	Résultat reporté	283 610,30	283 610,30
					1068	Affectation de résultat	35 199,70	35 199,70
21561	Trvx schéma directeur	1 400 000,00	320 162,85	424 323,26				
					281311	Amortissement Const	12 660,00	12 533,47
2762	TVA sur Trvx	235 000,00			281531	Amortissement inst,	5 150,00	5 140,57
					281561	Amortissement inst,	36 300,00	33 684,82
					28188	Autres amort immob	450,00	420,99
041-2762	Créances transfert TVA	72 885,00	72 884,15		041-21531	op réseau add eau	49 069,00	47 132,67
					041-21561	op réseau dist eau	23 816,00	25 751,48
					2762	TVA sur Trvx	537 000,00	72 884,15
	Non affecté				021	Autofinancement	930 811,30	
	TOTAL	1 721 985,00	407 154,36	424 323,26			1 914 066,30	516 358,15

Résultat

109 203,79

E8) Budget annexe service Assainissement

Fonctionnement

DEPENSES

RECETTES

Comptes	Libellé	Prévisions 2020	Réalisé 2020	RAR 2020	Comptes	Libellé	Prévisions 2020	Réalisé 2020
011	Charges générales	48 499,00	33 184,71		002	Résultat Reporté	43 914,02	43 914,02
6152	Entretien/biens	20 999,00	23 411,03					
6156	Maintenance							
6161	Multirisques	1 500,00	1 337,68					
6188	Autres frais divers	15 000,00			7061	Surtaxe assainiss	80 000,00	130 103,69
6226	Honoraires	11 000,00	8 436,00					
6218	Autres personnels extérieurs	5 000,00	4 996,63					
6611	Intérêts Emprunts	11 001,00	11 000,31					
6811	Amortissement	59 600,00	57 868,31		777	Quote part subvent invest	19 429,00	19 428,45
023	Autofinancement	19 243,02						
TOTAL		143 343,02	107 049,96				143 343,02	193 446,16

Résultat

86 396,20

Investissement

001	Résultat Reporté	963 315,76	963 315,76					
1641	Emprunt	18 631,00	18 630,77		1068	Affect résultat reporté		
					1318	Autres subv	645 765,00	
					1641	Emprunt	460 000,00	
21561	Service assainissement	345 000,00	336 992,50	6 750,46	28031	Amortissement	1 450,00	1 446,46
	Nouveau travaux	140 000,00	2 880,00		281311	Amortissement	30 050,00	30 039,99
2762	TVA sur Travaux	284 000,00			281561	Amortissement	500,00	499,60
					281562	Amortissement	27 600,00	25 882,26
					041-21311	op bâtiments	68 760,00	68 760,00
					041-215311	op réseaux assain	8 073,00	8 071,96
041-2762	Créances transfert TVA	257 820	257 817,74		041-21562	op service assain	180 987,00	180 985,78
1391	Subventions équipement	19 429,00	19 428,25		2762	TVA sur Trvx	596 000,00	257 817,74
	non affecté				021	Autofinancement	19 243,02	
	TOTAL	2 028 195,76	1 599 065,02	6 750,46			2 038 428,02	573 503,79

Résultat

-1 025 561,23

E9) Budget annexe CRJS

Fonctionnement							
DEPENSES				RECETTES			
Comptes	Libellé	Prévisions 2020	Réalisé 2020	Comptes	Libellé	Prévisions 2020	Réalisé 2020
002	déficit reporté	26 985,18	26 985,18				
011	Charges générales	193 900,00	125 673,44	70	Produits de services	138 600,00	125 545,16
60611	Eau	7 000,00	6 008,43	706311	Journées stagiaires	80 000,00	76 609,40
606121	Electricité	28 000,00	17 655,92	706313	Repas sans hébergement	31 600,00	10 344,67
60613	Chauffage urbain	21 000,00	25 427,77	70841	Mise dispo pers autres budgets	27 000,00	38 591,09
60622	Carburant	200,00					
60623	Alimentation	83 000,00	34 206,53				
60631	Fourn entretien,	3 000,00	810,49				
60632	Fourniture petit équipement,	500,00	1 052,94	74	Dotations et participation	404 000,00	338 535,00
60636	Vêtement travail	600,00		7474	Participation ville	404 000,00	338 535,00
6064	Fourn administratives	300,00	115,10				
6068	Autres matériel	2 000,00	1 787,65				
6122	Crédit-bail mobilier	2 500,00	2 350,15				
6135	Locations mobilières		341,19	77	Produits exceptionnels		2,38
61522	Entretien bâtiment	5 000,00	10 508,50	7788	Produits exceptionnels divers		2,38
61551	Entretien véhicules		274,00				
61558	Entretien autres mobiliers	9 000,00	6 443,58				
6156	Maint mat copieurs info	13 000,00	8 389,18				
616	Assurances	2 700,00	3 172,80				
6168	Autres		20,74				
6182	Documents abonnement	400,00	149,00				
6188	Hébergement extérieur	10 000,00	3 324,39				
6228	Rémunération intermédiaires	1 200,00	271,98				
6236	Catalogues & imprimés						
6251	Déplacement-activités extérieures	500,00	336,04				
6262	Téléphone	4 000,00	3 027,06				
012	Charges de personnels	305 000,00	294 858,29				
	Personnel						
65	Autres charges	50,00	1,85				
65888	Autres	50,00	1,85				
66	Charges financières	550,00	524,02				

6611	Intérêts emprunt	550,00	524,02				
67	Charges exceptionnelles	4 000,00	4 027,40				
67	Titres annulés	4 000,00	4 027,40				
042	Opérations d'ordre	1 000,00	955,00				
6811	Amortissement	1 000,00	955,00				
023	Autofinancement	11 044,00					
TOTAL		542 529,18	453 025,18			542 600,00	464 082,54

Résultat

11 057,36

		Investissement					
001	Résultat reporté	9 143,25	9 143,25				
1678	Emprunt	2 900,00	2 866,68	1068	Excédent Fonctionnement		
				28188	Amortissement	1 000,00	955,00
				021	Autofinancement	11 044,00	
	TOTAL	12 043,25	12 009,93			12 044,00	955,00

Résultat provisoire

-11 054,93

Partie 3 – Budgétaires 2021 par politique publique

Cette partie présente les principales orientations des politiques publiques qui seront détaillées dans le projet de budget pour 2021. La Ville concentrera ses efforts sur la relance économique, l'objectif étant de permettre à la commune de redevenir un pôle d'attractivité majeur du département et de la région. Le défi est de taille après plus de 12 ans d'un lent déclin qui a vu se transformer des sites économiques majeurs en friches laissées à l'abandon. La Ville de Salbris se doit également d'améliorer sa résilience face à la crise sanitaire et ses conséquences humaines et économiques. La municipalité souhaite construire avec les Salbrisien(ne)s un modèle de société plus soutenable de préservation et de valorisation des ressources locales.

Chaque action conduite par la Ville aura ce double objectif : œuvrer pour l'épanouissement et le bien être des Salbrisien(ne)s en préservant leur cadre de vie et agir au niveau local sur les grands enjeux de notre temps. La préservation de la biodiversité est un enjeu important pour la « ville verte » de Salbris, qui va s'engager à végétaliser l'espace public pour le rendre moins minéral et apportera son soutien aux initiatives proposées par des habitants qui se traduira dans les années à venir par la mise en place d'un budget participatif. Chaque aménagement visera à créer des d'îlots de fraîcheur mais aussi de favoriser l'infiltration pour réduire les risques d'inondation notamment.

Embellir Salbris et améliorer son cadre de vie

La Ville de Salbris souhaite aussi obtenir le label 1 fleur des « Villes et villages fleuris de France » qui concrétisera par des efforts en matière de gestion du végétal tant sur le plan de l'ornement de la ville que sur la mise en œuvre de ses politiques visant à favoriser la biodiversité en ville. L'entretien et la mise en valeur des espaces verts seront à nouveau une action du quotidien. La ville engagera aussi ses premières réflexions pour élaborer un projet de valorisation de la Vallée.

La Ville va engager avec le bailleur social Loir et Cher Logement un travail de recomposition urbaine qui se traduira dès 2021 par des opérations de démolition puis une étude urbaine de recomposition notamment du quartier de la Chesnaie.

Redynamiser le commerce et l'artisanat de proximité

Le projet de budget 2021 visera aussi à renforcer l'animation du centre-ville, accompagnera les nouveaux porteurs de projet et engagera des actions pour la recherche de nouvelles enseignes et des investisseurs. L'équipe municipale poursuivra ses réflexions pour l'aménagement de la place du marché visant à terme à créer une halle en bois et de nouvelles places de stationnement.

Dynamiser la vie culturelle et la vie associative

L'objectif est de donner à la culture une place importante dans la ville pour contribuer à la fois au bien vivre ensemble et au rayonnement de Salbris. La crise sanitaire a clairement contribué à mettre en avant la nécessité d'avoir un tissu socio culturel et de proximité.

La ville met en place une commission extramunicipale à la vie culturelle et une conférence des présidents d'associations permettant à chacun de pouvoir s'exprimer et de participer à l'élaboration des politiques publiques. A ce titre la ville va inscrire dans la durée son programme d'animation culturelles, animations musicales et théâtrales sur la période estivale

Santé et prévention

La Ville en lien avec le CCAS engagera sa démarche d'analyse des besoins sociaux en l'accentuant sur la dimension santé et solidarité des aînés et personnes vulnérables.

La Ville engagera en lien avec la Région un travail pour renforcer l'offre de santé sur le territoire.

Enfin la politique d'investissement de la Ville de Salbris doit permettre de répondre aux objectifs de proximité et de développement durable tout en soutenant l'économie locale et l'emploi, et en préservant les marges de manœuvre pour le futur. Elles porteront sur la mise en conformité des bâtiments au regard des contraintes réglementaires notamment accessibilité mais aussi sur des études en vue de diminuer l'empreinte carbone des bâtiments publics et de préparer les aménagements de Salbris de comme la restructuration de la place du marché et l'aménagement de la Vallée.

Elles seront aussi orientées vers la modernisation des services dans une recherche constante d'efficience afin de renforcer la qualité du service aux usages.

Pour autant la ville doit encore assumer les choix d'investissement des deux précédents mandats qui impactent à ce jour nos capacités à mettre en œuvre le projet du mandat. La municipalité est donc aujourd'hui obligée d'assumer des choix irraisonnables, anciens et récents, comme le contrat d'éclairage public qui aura par exemple coûté en 6 ans plus d'un million d'euros sans apporter aucune amélioration réelle en terme d'éclairage, sans mise en valeur de la ville et de recherche d'économie de fonctionnement.

Ce million aurait pu permettre de rénover un bâtiment public comme une école ou un gymnase, qui sont en grande partie des passoires thermiques, et donc de réduire durablement nos charges de fonctionnement.

La nouvelle municipalité et la nouvelle direction de la Ville souhaitent passer, à partir de ce premier budget 2021, d'une « gestion courante » à une « gestion planifiée » aussi bien du fonctionnement que des programmes d'investissement de la collectivité afin de réaliser leur projet de modernisation de Salbris, dont l'ambition est à la hauteur des formidables espérances que les Salbrisiens placent en l'avenir de leur ville.